

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 3 septembre 2015

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3924-2015.

Gazifère inc. – Rapport annuel 2014 et Cause tarifaire 2016.

Liste des sujets et enjeux d'intervention et budget de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) en phase 3.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli le budget de participation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) en Phase 3 du présent dossier.

Dans le cadre de cette Phase 3. SÉ-AQLPA soumettront des représentations notamment sur les sujets et enjeux suivants :

- **Le Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de 2017 et la détermination des tests de rentabilité du PGEÉ 2017.**

SÉ-AQLPA souhaite conserver le test de neutralité tarifaire (TNT) en combinaison avec le test du coût total en ressources (TCTR), selon la formule que nous avons déjà recommandé au Tribunal lors d'un dossier antérieur, à savoir : $TCTR + TNT > 0$. SÉ-AQLPA souhaite par ailleurs que la Régie **conserve** sa large discrétion actuelle de pouvoir, malgré tout, accepter des programmes ne passant pas un tel test, notamment lorsque ceux-ci visent des clientèles à faibles revenus, visent l'innovation ou visent d'autres objectifs sociaux ou environnementaux. Pour cette raison, nous sommes très réticents à ce que l'on cherche à remplacer cette discrétion par une tentative de quantification des bénéfices non énergétiques (ou bénéfices non économiques ou BNÉ) au moyen de cotes nécessairement arbitraires et qui

risquent, de toute façon, de ne pas retirer le besoin d'une discrétion du Tribunal pour des programmes ne passant pas le test. Il nous semble que c'est de la pensée magique que de croire que l'on parviendra miraculeusement à quantifier les BNE dans un test.

Nous sommes ouverts à la proposition de Gazifère de permettre un seuil de dépassement de 100% entre le budget et les résultats d'un programme d'efficacité, en autant que l'écart résultats/budget du PGEÉ dans son ensemble demeure en-deçà de 10%. Compte tenu du faible nombre de participants concernés et de la très grande volatilité des résultats du PGEÉ constatés dans le passé, il nous semble en principe souhaitable que Gazifère bénéficie d'une telle plus grande flexibilité. Il nous semble toutefois également souhaitable d'accompagner cette flexibilité par des outils permettant d'assurer une surveillance adéquate de ces écarts par la Régie (aidée en cela par les intervenants).

Nous soumettrons des représentations sur les orientations annoncées par Gazifère en vue de bonifier son PGEÉ à venir en 2017 (amélioration de l'offre aux ménages à faibles revenus).

- **La réduction de l'interfinancement** : SÉ-AQLPA sont en principe favorables à ce que la baisse tarifaire de la présente année témoin soit imputée entièrement aux tarifs autres que le tarif 2 (qui est interfinancé). Comme il est possible que d'autres intervenants (ou la Régie) soient inconfortables avec cette proposition, SÉ-AQLPA soumettront des représentations l'appuyant davantage, pour des motifs de reflet de la vérité des coûts, ce qui permet d'optimiser les décisions de consommation de manière à favoriser une meilleure efficacité énergétique.
- **Le gaz perdu** : SÉ-AQLPA suivent cet enjeu depuis plusieurs dossiers tarifaires de Gazifère inc.. Ils continuent d'être préoccupés par l'étendue réelle du gaz qui s'échappe dans l'atmosphère et sont soucieux que l'on puisse adéquatement le différencier du gaz qui est simplement non facturé mais consommé. Dans ce cadre, SÉ-AQLPA sont en principe favorables aux mesures envisagées par Gazifère inc. en vue d'améliorer le mesurage.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.